**Annexe 1 : Lettre de manifestation d’intérêt**

**RÉPUBLIQUE TUNISIENNE**

Ministère de l’intérieur

Commune de ………………….........

Fiche de Candidature au Programme LoCAL-Tunisie

Nom de la Commune:

………………………………………………………………………………………………………………………….......…

Gouvernorat………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Nom et qualité du Représentant Légal

……………………………………………………………………………………...............................................................…………….

Adresse postale …………………………………………………………………………………………………………….

Adresse électronique…………………………………………………………………………………………

Téléphone …………………………………………………………………………………………………………………………

Je soussigné ... .................……………………………………………… agissant En qualité de :………………………………………………….,

Par la présente demande, je tiens à confirmer l’intérêt et l’engagement de la Commune de ……………………………………………………………………………………………………….. à rejoindre les communes directement bénéficiaires des interventions du programme LoCAL–Tunisie.

Dans cette optique, la Commune s’engage à identifier, planifier, mettre en œuvre, suivre, évaluer et reporter des activités climatiques, ayant été déjà ou qui seront identifiées en concertation selon un processus participatif avec les principaux acteurs clés, au niveau local et régional, en respectant les dispositions et critères indiqués dans le manuel des procédures des dotations aux actions climatiques (DAC) appliqués au programme LoCAL-Tunisie.

Les actions sont identifiées dans le strict respect des conditions d’éligibilité d’utilisation de la Dotation, en harmonie avec les politiques climatiques nationales, à savoir la CDN, la SNDNC-RCC d’ici 2050, la Stratégie nationale de transition écologique à l’horizon 2035/50 et les Axes prioritaires d’adaptation aux changements climatiques au niveau national.

Je confirme également l’engagement de la Commune à mettre à disposition, aux fins de l’évaluation du respect des Conditions minimales obligatoires (CMO) et des indicateurs de performance de la mise en œuvre des activités dans le cadre du Programme Local, tous les documents et toute l’assistance nécessaire à l’évaluation, au suivi et au reporting.

Toutes les actions et activités qui seront mises en œuvre par la Commune seront réalisées dans le strict respect du Manuel des Procédures des DAC, applicables au programme LoCAL – Tunisie et des règles et procédures nationales applicables en termes de gestion administrative et financière.

Signée par (Représentant légal de la Commune)

............…………………………………………………………….....……..